

Koohné (Koné), le 22 novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

PALME 2017 IFRECOR

Depuis 2011, l'IFRECOR - *initiative française pour les récifs coralliens* - organise son grand concours PALME IFRECOR et invite les élus des collectivités ultra-marines à se mobiliser pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves. Ce prix récompense et met en lumière chaque année, les initiatives, actions et politiques mises en place par les élus de l'Outre-mer pour préserver et gérer durablement les écosystèmes coralliens de leurs territoires.

Le thème retenu pour la 6^{ème} édition du concours est : *L'urgence d'agir : des actions novatrices en faveur des coraux, herbiers et mangroves*, récompensant des actions initiant des partenariats mis en place par les élus locaux pour mieux préserver les récifs coralliens et écosystèmes associés.

Pour cette 6^{ème} édition, trois projets ont été présélectionnés par le jury :

- Martinique, ville de Carbet : protection de la zone maritime protégée du Pothuau ;
- Mayotte, commune de Bouéni : pêche durable du poulpe dans la commune de Bouéni ;
- Province Nord : plans de gestion sur la Zone Côtière Nord-Est Patrimoine Mondial de l'UNESCO

C'est avec une grande joie que nous apprenons ce matin que le projet de la province Nord, par la représentation de Mme Nadia HEO présidente de la commission de l'environnement, s'est vu décernée la PALME 2017 IFRECOR à Paris par Mme GIRARDIN, Ministre de l'Outre-mer.

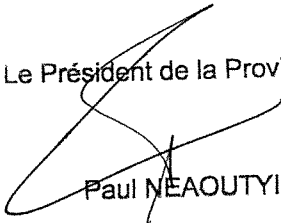
Il s'agit là d'une reconnaissance à l'échelle nationale de l'engagement politique et de l'action de la collectivité depuis de nombreuses années pour la préservation de notre biodiversité d'exception. Ce trophée se veut le fruit du travail de gestion intégré et participatif de la collectivité et de ses citoyens dans les processus de préservation de l'environnement. Cette PALME est le résultat de la dynamique engagée dans nos villages et nos tribus, avec l'aide de

nos coutumiers, nos mamans, nos jeunes, nos bénévoles et les nombreux partenaires sans qui nous n'aurions probablement pas pu obtenir cette récompense.

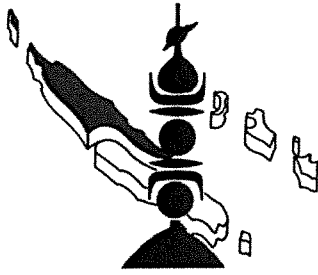
Après la mairie du Mont-Dore en 2015, c'est la seconde année consécutive qu'une collectivité de Nouvelle-Calédonie se voit récompenser au niveau national pour son action pour l'environnement. Cela montre une fois encore l'importance de nos écosystèmes naturels aux yeux du monde, mais également la prise en compte par les collectivités et les calédoniens de l'importance d'agir pour leur sauvegarde.

Je terminerai en remerciant l'UICN, organisateur de ce concours, le Ministère des Outre-mer pour le soutien de l'évènement, ainsi que l'ensemble des acteurs calédoniens qui œuvrent pour la préservation de notre patrimoine naturel, et plus particulièrement toutes celles et ceux qui donnent de leur temps au sein de nos comités de gestion Patrimoine Mondial.

Le Président de la Province Nord



Paul NEAOUTYINE



Présentation du projet de mise en place des plans de gestion sur la zone côtière Nord-Est du site Patrimoine Mondial en province Nord

L'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en juillet 2008, dont les deux-tiers de la superficie se situent en province Nord, témoigne de la reconnaissance de leur valeur universelle et exceptionnelle, de leur richesse mais aussi de l'importance de leur fragilité aux yeux du monde entier.

Les provinces de Nouvelle-Calédonie sont compétentes en matière d'environnement, et afin de maintenir l'équilibre entre les usages et la satisfaction des besoins de la population et la préservation du capital naturel de notre lagon, la province Nord a opté pour une gestion intégrée et participative du bien inscrit. Sept comités de gestion ont ainsi été créés permettant à la population de proposer des actions en faveur du maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, tout en essayant de conserver cet équilibre subtil.

Car en effet, la province Nord considère que la sauvegarde des écosystèmes doit se faire par la prise en compte des savoirs, des besoins et des attentes des communautés locales, des coutumiers, des femmes, des jeunes, des populations vulnérables face aux effets du changement climatique, des acteurs socio-économiques, de la société civile, ainsi que de la participation effective de tous les citoyens.

Au travers de la démarche participative, la collectivité recherche aussi à renforcer la conscience écologique et le lien harmonieux entre l'homme et son milieu, mais aussi le rapprochement des modes de gestion traditionnelle/institutionnelle.

Il s'agit là d'un travail complexe qui tente de tenir compte au mieux à la fois une gestion intégrée et du lien terre-mer avec toutes les préoccupations liées, et la volonté des populations de préserver leur environnement, tout en permettant un développement économique durable.

Ainsi entre 2015 et 2017, des travaux sous l'égide de la province Nord impliquant divers acteurs des communes de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Tuo Cêmuhi (Touho) dans un premier temps, puis de Pum (Poum) et Ouégoa dans un second temps ont conduit à l'élaboration de quatre plans de gestion pour quatre sites de la zone côtière nord et est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les acteurs locaux, services et élus provinciaux se sont

ainsi réunis autour d'atelier de travail d'une durée comprise entre 1 et 3 jours. En moyenne, 5 ateliers par village ont été organisés.

Les plans de gestion définissent la planification de gestion à 5 ans des zones inscrites. Parmi les objectifs identifiés par les acteurs et retenus pour ces quatre plans, peuvent être cités :

- le développement d'actions de sensibilisation, d'éducation et de communication,
- des actions de connaissance et de suivi de l'état de santé des récifs, de l'évolution des ressources biologiques marines,
- la mise en place de mesure de conservation,
- le renforcement de l'autonomie des populations locales dans la gestion des sites inscrits

Un certain nombre d'actions ont déjà été réalisées ou sont en cours telles que :

- Restauration d'une mangrove dégradée par une plantation de palétuviers à Tuo Cèmuhî (Touho) ;
- Formation de bénévoles locaux au suivi biologique des récifs coralliens et des herbiers;
- Suivi des pontes de tortues marines sur l'îlot Néba à Pum (Poum) ;
- Dératisation des îlots avec la formation des acteurs locaux aux techniques d'éradication ;
- Etc.

A noter que ces plans de gestion font preuve d'une véritable transversalité entre des services des collectivités (aménagement, érosion, gestion des déchets, culture, jeunesse, mission de la femme, service du domaine...) d'ordinaire peu associés aux travaux en lien avec les récifs coralliens. Cette organisation a permis la mise en place d'une réelle intégration d'une gestion Terre/Mer et l'implication de la majeure partie de la population.

Enfin les plans de gestion, après avoir reçus l'aval des populations locales, sont approuvés par des délibérations provinciales, leur offrant ainsi une reconnaissance et une existence légale. Il est prévu d'adopter en 2018 le plan de gestion de la commune de Dau Ar (Bélep) qui est actuellement en cours d'élaboration.